

# RÉSEAU NATIONAL « JEUNES EN ERRANCE »

Février 2016

Bulletin n°1-2016

## SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports...	p.2
Les chiens	p.3
Le site internet « Jeunes en errance »	p.4
Hébergement-Logement	p.4
Les incasables à la DGCS	p.7
Prévention spécialisée et jeunes en errance	p.9

***Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et du Droit des femmes (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance ».***

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18  
Site « jeunes en errance » : [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)  
Contact : [francois.chobeaux@cemea.asso.fr](mailto:francois.chobeaux@cemea.asso.fr)

**« Essais sur les origines des embarras devant les psychoses »**

Annie Birraux et Patrick Alecian. *Revue de l'enfance et de l'adolescence. RAFEF-GRAPE*. n°92. érès, 2015. p. 11-29

Ces deux auteurs, psychiatres et psychanalystes, ont coordonné cet important numéro de l'historique revue dite « revue du GRAPE ». Les contributeurs y montrent la difficulté à identifier et à faire avec les structurations psychotiques des enfants et des adolescents dans le système scolaire et la protection de l'enfance. On peut oser un parallèle avec la même difficulté quand il s'agit de jeunes adultes pris en charge dans le secteur de l'urgence sociale, et à ce titre les textes réunis sont fort intéressants.

La très longue introduction des deux coordinateurs peut être lue avec un œil particulier et très professionnel quand ils parlent des effets « infanticides » des fonctionnements de l'école, un peu, et de la protection de l'enfance, beaucoup. Ce que l'on voit, ce que l'on sait du renforcement des fonctionnements abandonniques et de la dégradation de l'image de soi par les maltraitances institutionnelles avec leurs effets psychiques ravageurs est ici techniquement déconstruit pour être repris théoriquement, et cela fait très mal.

**« Ce que les noms des chiens des sans-abri révèlent de leurs maîtres »**

Christophe Blanchard. *Anthropozoologica* 2015-50(2).p. 99-107.

Christophe Blanchard continue l'exploitation de ses travaux sur les binômes homme-chien dans la rue. Dans ce texte, il se centre sur les noms donnés aux chiens en remontant aux bases anthropologiques de la relation avec l'animal : pourquoi nommer son chien ? Et évidemment les noms attribués n'ont rien de neutres, quels qu'ils soient et ceci bien au-delà de la rue.

Ce texte revient également sur ce que cherchent et trouvent les SDF dans la possession d'un chien.

**« Habiter ce n'est pas simplement avoir un toit, c'est aussi s'inscrire dans un réseau social »**

Jérôme Vachon, entretien avec Gaspard Lion. *Actualités sociales hebdomadaires* n° 2935, 27-11-2015, p. 36-37

Après un master recherche portant sur une ethnographie des habitants (SDF en tentes et cabanes) du Bois de Vincennes à Paris, Gaspard Lion est doctorant en sociologie et travaille, toujours avec une entrée ethnographique, sur les personnes vivant en caravanes et mobil home sur des terrains de camping, en comparaison avec des personnes vivant sous tente sur une place parisienne. Il tire un ouvrage de ce travail : *Incertaines demeures. Enquête sur l'habitat précaire*, éditions Bayard, 2015.

Dans cet entretien Gaspard Lion insiste sur la notion « d'habiter », chère au réseau Errance, construite sur la possibilité de relations et sur le sentiment de « chez-soi » quel que soit la nature et la qualité du lieu.. Autant de réflexions à s'approprier pour avancer avec les jeunes en errance sur des accompagnements à habiter pouvant fortement différer d'accompagnements dans le logement.

**« Les leviers pour favoriser l'accès et le recours aux soins des jeunes en insertion »**

Axelle Charpentier, Laëtitia Drean, Norbert Rugambage. *Jeunesses. Etudes et synthèses* n° 31, février 2016. En ligne sur le site [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

L'observatoire de la jeunesse de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education Populaire publie cette synthèse de 4 pages des acquis de plusieurs expérimentations récentes portant sur l'accès aux soins des jeunes en lien avec des Missions Locales. L'approche est très comportementaliste, centrée sur la mobilisation et l'accompagnement, sans aucune évaluation de la modification pérenne des comportements de santé au-delà de la phase expérimentale très accompagnée. Il y a cependant à y prendre pour le travail avec les jeunes en errance : l'importance d'un interlocuteur de confiance, le problème de l'accès aux soins qui n'est pas si simplement résolu par l'accès aux droits, l'intérêt d'ateliers santé collectifs...

Deux critiques cependant. La nature même de la mise en œuvre de ces expérimentations, limitées aux Missions Locales, a radicalement ignoré le travail et les acquis des professionnels de l'urgence sociale et des addictions. L'approche par les petits soins infirmiers, les consultations mixtes vétérinaire-médecin généraliste, le travail des équipes mobiles psychiatrie-précarité, le fonctionnement des Permanences d'accès aux Soins et à la Santé n'existent donc pas en France !

D'autre part, le volet des comportements individuels inconscients est tout aussi radicalement ignoré. On sait pourtant qu'un changement dans un comportement de santé dépend de nombre de facteurs non techniques, dont en particulier l'estime de soi et la conscience, ou pas, d'un avenir possible pour soi. La non-prise en compte de cette question fait que cette synthèse et ces expérimentations sont de fait très limitées par absence d'une conceptualisation globale qui aurait mobilisé les acquis de la santé publique.

#### « **Habitat temporaire : mode d'emploi** »

Dihal, 2015.

La Dihal a publié en décembre 2015 une brochure à destination des acteurs de terrain (maîtres d'ouvrage, acteurs locaux, intervenants associatifs) souhaitant mettre en place des projets d'habitat temporaire sur leurs territoires.

Elle s'appuie sur les expérimentations déjà conduites en la matière dans différentes villes de France.

L'objectif est de résoudre à court terme des situations de précarité et de mal-logement en proposant des formes d'habitat temporaire, modulaires, constituant des solutions d'hébergement innovantes, économes et faciles à mettre en oeuvre.

Pour obtenir la brochure : [contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.devin-mauzard@developpement-durable.gouv.fr)

## **LES CHIENS**

L'équipe de prévention spécialisée « Centre-ville » (espace d'accueil « L'écoutille ») et le Collectif Précarité de Clermont Ferrand ont un projet de « familles d'accueil » pour chiens. Extraits :

*« L'objectif est de créer un réseau de familles d'accueil à qui une personne pourrait confier son animal en toute confiance le temps d'une hospitalisation, d'un stage, ou le temps de trouver et se stabiliser dans un logement. Un travail peut également être mené afin d'apprendre au chien à vivre à l'intérieur d'un logement quand ce dernier à toujours vécu dehors, à la rue. Les bénéficiaires seront les personnes (et leurs animaux) accompagnées par les travailleurs sociaux de la prévention spécialisée du centre ville et/ou par l'accueil de jour de Clermont-Ferrand. Les partenaires de ces 2 services pourront également solliciter ce dispositif.*

*Nous estimons dans un premier temps les besoins de garde à une dizaine de chiens par an. Les personnes que nous accompagnons ont entre 1 et 3 chiens. La durée de garde utile peut aller de quelques jours à plusieurs mois.*

*Ceci porte les besoins à 3 familles afin de pouvoir confier les chiens dans de bonnes conditions.*

*Un partenariat avec un refuge peut s'avérer nécessaire pour la garde d'urgence, laissant ainsi le temps aux travailleurs sociaux et aux familles d'accueil d'organiser la garde des animaux.*

*Les travailleurs sociaux porteurs de ce projet recherchent des familles d'accueil de confiance, disponibles et responsables. Ces familles devront être sensibles tant à la condition humaine qu'animale. Elles deviendront famille d'accueil après un entretien permettant de connaître leur motivation et s'assurer qu'elles sauront garder la distance nécessaire face à la situation. Les familles ne devront en aucun cas intervenir de quelque manière que ce soit auprès du propriétaire de l'animal. Une fois les familles d'accueil sélectionnées, elles sont sensibilisées à l'accueil de l'animal et se rendent disponibles au besoin, de manière totalement bénévole.*

*Lorsqu'un placement est nécessaire, que ce soit pour un ou plusieurs animaux, un contrat tripartite est établi entre le propriétaire des animaux, la famille et l'association porteuse du projet. Chacun connaît alors ses droits et obligations et s'engage à les respecter.*

*L'association met tout en oeuvre afin que l'accueil d'animaux dans une famille se passe au mieux et n'engendre pas de frais pour la famille, ceci afin que leur propriétaire puissent se concentrer pleinement sur leurs démarches. »*

Un protocole d'accueil est prévu, les financements complémentaires nécessaires sont étudiés.

Les équipes clermontoises sont prêtes à échanger sur ce projet, à recevoir des avis, des conseils, des suggestions de contact...

La Fondation Sommer est déjà dans la boucle.

Contact : Laurence Angioi. [ecoutille@wanadoo.fr](mailto:ecoutille@wanadoo.fr)

## LE SITE INTERNET « JEUNES EN ERRANCE »

Rappel : nouvelle adresse et nouveau site : [www.jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://www.jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)

A y découvrir si ce n'est déjà fait : un mémoire d'éducateur spécialisé sur internet, numérique et errance du point de vue d'une équipe d'accueil et d'un CHRS, par Jérôme Stéfani. Et deux mémoires de docteurs vétérinaires sur les chiens de la rue avec revue de la littérature professionnelle et scientifique, tests de comportement, bilans de santé des chiens.... Le gros intérêt de ces deux doctorats est qu'ils démontrent que, sauf exception, les chiens de la rue sont en bonne santé globale et sont des animaux paisibles et sociables. Ce que les professionnels savent est ici objectivé par des spécialistes.

## HEBERGEMENT-LOGEMENT

A Rouen, l'association émergence-s travaille avec ses partenaires sur un projet d'accueil-hébergement-logement en appartement collectif pour des jeunes sortants d'institutions. Ce projet avait été présenté dans le cadre des appels à projets 2015 de la DIHAL, mais n'a pas été retenu. Ce qui n'empêche pas d'avancer. Quelques réunions techniques de réflexion et de préfiguration ont déjà eu lieu. Les idées débattues peuvent être utiles à quiconque veut avancer à son tour dans ce type de projet. Extraits des comptes-rendus :

### Première réunion de travail

1. Questions posées à la lecture du projet
  - 1.1. Quelles modalités d'admission et quels liens avec pour ces admissions avec le SIAO, la mission locale, le département ?
  - 1.2. Comment ajuster l'accompagnement selon les situations et « faire accompagnement à la carte ? ». Le dispositif pourra-t-il aller par exemple jusqu'au bail Glissant pour certains ?
  - 1.3. Faut-il penser, pour certains jeunes éloignés de tout dispositif d'insertion type mission locale, un support de médiation technique type chantier jeune, par exemple en bâtiment (appui on le dispositif Auto Réhabilitation Accompagné ?)
  - 1.4. Pour les jeunes placés sous main de justice : possibilité de PE ou de PSE ?
  - 1.5. Quelle possibilité d'accueil de couple et de couple avec enfant ?
  - 1.6. Quid des jeunes sans titres ni ressources (MIE à leur majorité) ?
2. Le public concerné
  - 2.1. Ex de jeunes arrivant au FAB entre 20 et 24 ans (souvent en « grappe de 3 à 4 jeunes), parfois après parcours ASE (les « mauvais élèves de l'ASE » sortis sans projet construit de formation et sans CJM) qui ont « épuisé » le premier cercle après leur sortie d'institution (retour famille, rue, vendanges, festivals, etc...) en quête d'identité, en recherches de références d'adultes avec sollicitation ++ de Travailleurs sociaux (entre projection idéalisée et rejet). Souvent une certaine autonomie (ex pour se faire à manger) mais difficultés administratives ++(interdits bancaires, etc..). Parfois « petite délinquance » qui peut, ou non, basculer vers délinquance plus importante.
  - 2.2. Jeunes avec déficiences intellectuelles (ex refus reconnaissance handicap après parcours IME), ou en avec troubles psychiques
  - 2.3. Jeunes en capacité d'entrer dans un dispositif mission locale ou garantie jeune mais sans hébergement adapté.
3. Critères d'admission
  - 3.1. Majorité du public : Jeunes en capacité de s'inscrire à la mission locale et de bénéficier de la garantie jeune (mais durée de seulement un an pour la GJ : Qui des ressources avant ou après ?).
  - 3.2. Mais le Critère garantie jeune ne peut être demandé pour tous les jeunes car certains sont trop éloignés des dispositifs (mission locale, etc...). Quid de leur admission et de leurs ressources en attendant ? Envisager, à la marge, certains jeunes en plus grandes difficultés,

plus éloignés des dispositifs, avec des contrats de plus courtes durées ? le budget prévisionnel doit prévoir quelques situations de jeunes sans ressources.

- 3.3. Les jeunes en mesures d'aménagement de peine de « placement extérieur » relèvent du dispositif PE dans le cadre de la convention triennale avec l'Administration Pénitentiaire. Un jeune qui serait déjà hébergé et accompagné pourrait rester avec un bracelet électronique (mais pas d'entrée directe).

#### 4. Le processus d'admission

- Envisager un processus d'admission qui ne soit ni uniquement « gestion place par SIAO » ni uniquement commission interne.
- Eviter une liste d'attente trop longue (maximum 10 ?) pour la commission d'admission afin d'éviter une attente trop longue démobilisatrice ++
- Articuler le dispositif avec l'ASE tout en évitant « l'effet filière »
- Envisager un contact pré-admission : service orienteur vers : entretien chef de service + psy puis commission SIAO pour admission ?
- Possibilité d'accès direct en logement diffus

#### 5. Contractualisation et Durée d'accompagnement

Nature du contrat à formaliser

Proposition de durée de contrat de 3 mois puis de 6 mois, à ajuster selon les situations

Durée envisagée de l'accompagnement : 1 an à 18 mois

#### 6. Modalités pratiques envisagées pour le fonctionnement du service

6.1. Nécessité de supervision de l'équipe très régulière

6.2. Présence éducative en soirée, sur la maison semi-collective jusqu'à 23 h puis d'appel en cas de difficulté de surveillant de nuit (sur autre structure d'Emergence-s qui reçoit appels, filtre et le cas échéant, interpelle le cadre d'astreinte),

#### **Deuxième réunion de travail**

- L'expérience du Havre (10 jeunes sortant de l'ASE en FJT) qui n'a pas été satisfaisante, pose la question du contrat avec les jeunes : Si on repart avec le même cadre que l'ASE, cela pose problème car la rupture attendue par les jeunes n'est pas marquée. Les attentes institutionnelles souvent « formatées » ne peuvent la plupart du temps convenir à des jeunes dans la marge.
- Les contrats doivent être intelligibles par les jeunes (vocabulaire) et accompagnés oralement pour veiller à la bonne compréhension,
- Un soutien important des équipes doit être pensé sur la question du contre-transfert : Ces jeunes nous « condamnent à les regarder » et suscitent des angoisses de mort qui peuvent « déborder » certains professionnels.
- La question du lien et de la temporalité. Il faut pouvoir accepter le « discontinu », accepter du « délaissement » pour ces jeunes. Mais si le jeune retrouve une permanence en l'autre (ex se rappeler de leur histoire), alors cela peut aider la permanence de lui-même, et une confiance qui se réamorçait dans le lien. La question se pose de savoir « comment travailler dans cette fonction binaire » souvent proposée par le jeune (en tout bien/tout mal, en « immédiateté » sinon « c'est mort », etc..)
- La définition d'objectifs : Il faut leur dire qu'on attend quelque chose d'eux (l'attente constituant aussi une attention à l'autre), défini, même modeste (ex « mise en forme ») avant de parler de projet. Mais cet objectif modeste doit être tenu pour que les mots aient du sens, une portée.
- Profil des jeunes : Commencer une expérimentation avec ceux qui sont en demande d'insertion, « avec des ingrédients » pour le faire mais qui aujourd'hui « restent à la porte ». Ensuite le travail pourrait se poursuivre avec d'autres jeunes, en plus grande difficulté.

- Admission dans service : Prise en compte et admission dans cadre SIAO mais indiquer qu'il est préférable qu'il y est une rencontre préalable, avec contact et visite par le jeune car l'admission demande une nécessaire appropriation par le jeune.
- Locaux : Garder l'idée d'un collectif à taille humaine (avec possibilité d'Aller-Retour / diffus en cas de difficulté). Ce lieu de référence doit être un lieu où les espaces communs sont différenciés des espaces privés, un lieu où des moments collectifs peuvent se réaliser.

### **Troisième réunion de travail**

#### **1. Public**

- ▶ La question de la différenciation du public (18/20 ans : encore adolescents ? et 21/24 ans : jeunes adultes ?)
- ▶ Question des limites/public accueilli et quelles proportions (ex au regard de troubles psychiques, de personnes handicapées mais en opposition /reconnaissance du handicap, de pratiques addictives, etc...)

#### **2. Modalités admission**

- ▶ Pas d'admission directe dans le cadre de la commission territoriale CHRS (si c'est le cas : demande d'ajournement)
- ▶ Nécessité pré-instruction avec rencontre préalable avec le jeune et le service instructeur pour un entretien avec chef de service + TS (comprenant une visite si possible de logement) et un 2<sup>e</sup> entretien avec psychologue (même si peu formelle)
- ▶ Critère de travail avec la mission locale : l'entrée par la mission locale peut être « à bas seuil »
- ▶ Garantie jeune : difficulté /limite dans le temps (1 an) .Voir possibilité de dérogation pour situation exceptionnelle ? Le projet dans le cadre de la garantie jeune peut être un projet « soins » et pas forcément un projet d'insertion socio-professionnelle.
- ▶ Evaluation des capacités d'autonomie au quotidien : Vérifier les possibilité de travailler à partir du guide réalisé sur le Havre et diffusé, de façon confidentielle, par l'Uriopss.

#### **3. Modalités d'accompagnement**

- ▶ Importance d'ajuster en fonction des situations, de l'autonomie psychique et pas seulement capacités d'autonomie au quotidien
- ▶ Nécessité de faire confiance, et accepter « forme de pari », de prise de risque évalué, trouver un équilibre entre « chaperonner » (ex vérifier lever tous les matins) et « laisser tomber », laisser le temps au jeune de découvrir et se confronter à certaines difficultés
- ▶ Ne pas être toujours dans position de « combler angoisses et questionnements »
- ▶ Selon les situations réaliser certains accompagnements physiques ou (ex démarches administratives)
- ▶ Importance de s'appuyer sur l'offre et les dispositifs existants, et de n'apporter de réponse qu'en complémentarité

#### **4. Modalités organisationnelles**

- ▶ Evaluer le risque d'absence de professionnels la nuit et le WE sur le service (maison et logements). Voir modalités de fonctionnement sur autres associations et services.

Ce projet va être intégré au groupe de suivi DIHAL des 6 projets « Sorties d'institutions » 2015.

Contact à émergence-s pour échanges et partages : Isabelle Lacape. [I.LACAPE@emergence-s.fr](mailto:I.LACAPE@emergence-s.fr)

Le dossier « Incasables » avance lentement, mais avance.

Le cabinet d'étude chargé des enquêtes de terrain va démarrer son travail.

Un groupe de pilotage est constitué de représentants de l'Etat, de collectivités territoriales, et de représentants des grandes associations concernées. Ce groupe a procédé à des « auditions » d'experts, qui vont être synthétisées et utilisées pour orienter l'enquête de terrain.

La dernière audition a eu lieu le 2 février 2016, les trois responsables de ce dossier à la Direction Générale de la Cohésion Sociale recevant François Chobeaux au titre du réseau « Jeunes en errance ». Voici la note remise après l'audition :

### **INCASABLES... OU INCASE-ES ?**

*Les « incasables » au filtre des acquis du réseau « Jeunes en errance »*

#### **Qui sont ces « jeunes en errance » ?**

*Des jeunes âgés de 16 à 30 ans en rupture sociale, en dynamique de marginalisation forte ou en situation de marginalité, qui affirment avoir choisi cette vie. 60% d'hommes, 40% de femmes.*

*Ils sont la convergence de dynamiques sociales, économiques et culturelles, et de dynamiques psychologiques intimes, qui produisent un vide de la pensée de soi et un vide de projections et d'avenir entrevu. L'affirmation du choix vient ici comme une recherche d'identité, de statut, et produit un enfermement dans une posture peu à peu renforcée par les expériences de vie.*

*L'errance est « psychologiquement » installée dès le plus jeune âge ; elle devient effective chez quelques uns dès l'âge de 13-14 ans. La plupart des jeunes adultes vivant cette vie d'errance l'ont rencontrée à l'occasion de longues fugues dès 15-16 ans.*

#### **La fabrication familiale de l'errance**

*Les récits de vie font apparaître systématiquement des difficultés grandissantes au sein du couple parental biologique avec des séparations précoces pour 50%. S'en suivent des périodes où la mère assure seule la responsabilité éducative des enfants, ponctuées par le passage de compagnons successifs. Des conflits majeurs avec ce ou ces compagnons sont rapportés, ainsi que des expulsions du domicile familial prononcées par la mère déclarant alors vouloir préserver sa nouvelle vie.*

*Des inadaptations éducatives dès la toute petite enfance sont fréquentes, avec l'évocation de souvenirs de maltraitances physiques et parfois sexuelles.*

*Les frères et soeurs des jeunes en errance ont suivi le chemin d'insertion sociale familial, ceci faisant fortement douter de la simple action d'un déterminisme social. La systémie familiale semble déterminante.*

#### **La fabrique socio-culturelle de l'errance**

*Les jeunes en errance rencontrés viennent des petites et moyennes villes, de parents de milieux populaires, français blancs. Un effet « petite ville-désert français » est probablement à l'œuvre : peu de professionnels attentifs aux difficultés enfantines et juvéniles pour identifier et intervenir, peu d'attentions apportées à des adolescents qui décrochent socialement et culturellement sans pour autant présenter des signes d'alerte du registre de la violence ou de l'opposition.*

*Dans ces villes il n'y a pas d'« effet cités » avec des regroupements sur place possibles pour des jeunes allant mal tous de la même façon. Ici il a fallu aller vers la grande ville, la métropole régionale dans le cadre de fugues de plus en plus longues et lointaines pour rencontrer d'autres adolescents et jeunes se situant dans les mêmes dynamiques.*

#### **La fabrique psychologique de l'errance**

*Quatre étapes maturantes pour l'équilibre psychologique se sont très mal résolues.*

*Il apparaît chez tous une non résolution du processus d'attachement, qui a produit un attachement non sécure. Puis la phase oedipienne n'a pas abouti à une résolution permettant de sortir de la toute puissance. L'adolescence alors été explosive, sans cadres. Enfin, pour ceux qui avaient réussi à se maintenir jusque là, l'entrée dans la vie d'adulte avec ses contraintes (apprentissage, débuts professionnels, responsabilités matérielles, vie de couple) est insupportable.*

*On rencontre donc des personnes instables, impulsives, sans image positive ni estime de soi, aux capacités projectives inhibées. Les comportements évoquent souvent des structures border line ou psychotiques.*

### **La fabrique institutionnelle de l'errance**

*Les signes d'alerte, familiaux ou individuels, peuvent être tardivement identifiés et pris en compte. On entend peu de récits de vie évoquant des placements dans les toutes premières années, les premiers placements sont évoqués à l'âge de 5-6 ans, souvent en famille d'accueil. Ces placements, en famille ou en foyers, augmentent avec l'âge.*

*Les récits de placements montrent de nombreuses ruptures de ceux-ci, les impossibles attachements qui en résultent venant renforcer les bases insécures déjà en place.*

*Les fugues longues et répétitives sont très nombreuses à partir de 16 ans, conduisant à des ruptures de suivis par des structures d'accueil.*

*Au mieux les suivis ASE tiennent jusqu'à l'anniversaire des 18 ans mais sont alors interrompus. Les jeunes peu conformes aux normes d'accompagnement ne bénéficient alors pas de contrats de jeunes majeurs.*

*Pour ceux qui sont restés jusqu'à 18 ans dans un cadre malmené mais existant, cette rupture conduit directement à la rue et à l'errance.*

*Les dispositifs d'aide à l'insertion tournés vers les plus jeunes (Missions locales, chantiers... ) sont inopérants car ces grands mineurs et jeunes majeurs ne sont absolument pas en capacité de formuler des projets, de respecter des horaires et des contraintes, de s'inscrire dans une temporalité contraignante.*

### **Des solutions connues, mais...**

*L'ouvrage *Intervenir auprès des jeunes en errance* (Chobeaux, 2009) appuyé sur les travaux du réseau *Errance* identifiait des façons de faire, des expérimentations en cours, des « bonnes pratiques ».*

*Le rapport *Jeunes en errance et addictions* commandé par la DGS, remis en 2013, porte sur des propositions de préconisations.*

*Les travaux de la Fondation pour l'Enfance tracent des pistes à suivre pour la prise en compte des mineurs en fugue. Ces pistes sont autant de possibilités validées par la loi de protection de l'enfance de 2007 avec la possibilité (mal définie et mal cadrée) d'accueil immédiat et inconditionnel de mineurs en fugues durant 72h.*

*Des équipes de prévention spécialisée ont développé des compétences partagées dans le travail avec les jeunes en errance, les squatters. Mais ces actions et ces équipes sont actuellement les premières à être déconventionnées par des conseils départementaux.*

*Des expérimentations portant sur l'accès inconditionnel à des hébergements de longue durée en logements autonomes sont développées avec le soutien de la DIHAL depuis quelques années, mais cela reste infime par rapport aux besoins.*

### **Des bases solides et connues pour des pratiques efficaces**

*Faire exister des coordinations techniques locales entre travail de rue-accueils de jour-accès à l'hébergement.*

*Faire exister des coordinations locales entre le social d'urgence et la psychiatrie-EMPP.*

*Renforcer les pratiques de « l'aller vers » : travail de rue, travail avec et en squats, travail dans les périphéries des espaces festifs. Ceci par des équipes professionnelles et permanentes.*

*Renforcer les pratiques d'accueil « à bas seuil d'exigence » : accueils de jour, accueils de nuit, accès à l'hébergement, mineurs en fugues.*

*Reconnaître la réalité et le besoin de l'accueil des grands mineurs dans les systèmes destinés aux majeurs.*

### **Ce qui est à éviter**

*Refouler les grands mineurs des accueils de jour, ce qui les laisse alors sans liens éducatifs construits et sans protection.*

*Normaliser les fonctionnements et les évaluations des dispositifs d'accueil. La diversité permet l'accueil des diversités.*

*Ne pas prendre en compte la culture de la rue dans les dispositifs d'accueil et d'accompagnement : rythmes de vie, dépendance aux substances psychoactives, chiens, rejet des institutions éducatives et sociales...*

*Construire puis conduire des dispositifs et des actions dans l'illusion d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle progressive et linéaire. Donc sans prise en compte, sans intégration structurelle des interruptions, des régressions, des phases en « plateau »...*

### **Ce qui est à questionner et à travailler**

*Du côté de la protection de l'enfance :*



*La qualité globale des placements en protection de l'enfance : mise en œuvre des AEMO, accompagnement des familles d'accueil, projets et fonctionnement des MECS.*

*La volonté permanente de maintien des liens concrets parentaux et scolaires à l'adolescence.*

*La place très tardive des séjours de rupture dans les suivis éducatifs.*

*Du côté du handicap :*

*Il est évident que certains de ces jeunes sont en situation de « handicap psychique » prévu par la loi de 2005. Au-delà de la reconnaissance de ce handicap, quelle prise en charge dans les structures du médico-social telles qu'elles fonctionnent actuellement ?*

*Globalement :*

*Passer du paradigme exclusif d'une insertion sociale et professionnelle possible pour tous à celui d'un accompagnement nécessaire dans une très longue durée.*

*Faire sauter le verrou de la majorité civile qui bouleverse les modes de prise en charge au profit d'une continuité évolutive.*

### **Une approche possible selon les étages de la prévention**

*Prévention primaire :*

*La dynamique de l'errance présentant de nombreuses analogie avec celle des addictions, la première partie du Plan interministériel de prévention des addictions est valable ici : un centrage sur l'acquisition de compétences psychosociales en tant que moyen central de construction et de renforcement de l'estime de soi. Le fonctionnement du système scolaire est aux antipodes de ce principe ; celui des loisirs socio-éducatifs l'ignore trop souvent en se centrant sur l'occupationnel, même habillé de termes pédagogiques ronflants. On peut penser que ce pourrait être également un des axes concrets forts des accompagnements éducatifs spécialisés au-delà des affirmations de principes.*

*La prévention primaire peut aussi s'appuyer sur des offres d'écoute et de soutien aux parents, sans attendre que ceux-ci viennent éventuellement s'adresser à des dispositifs locaux pour autant qu'il en existe.*

*Prévention secondaire :*

*Ici l'attention aux adolescents qui amorcent une rupture est centrale : équipes spécialisées présentes sur les lieux de rencontre et aux rythmes de ces jeunes, lieux de crise et d'accueil de fugues en accès inconditionnel, propositions éducatives adaptées décalées du modèle d'accompagnement territorial habituel (MECS fonctionnant explicitement en espaces permanents de ressourcement entre les fugues, séjours précoces de rupture...).*

*Prévention tertiaire*

*Equipes et actions dédiées décalées des critères classiques de l'accompagnement en insertion, appui sur les organisations de vie des jeunes (squats, regroupements de rue...), soutien à des projets de vie alternatifs...*

## **PREVENTION SPECIALISEE ET JEUNES EN ERRANCE**

### **Communiqué des CEMEA, 15 décembre 2015**

Les temps sont mauvais pour la prévention spécialisée.

Des départements à la recherche d'économies décident de ne plus financer ces actions, parties certes constitutives de la protection de l'enfance mais non obligatoires.

Des communes, qui sont nombreuses à cofinancer ces actions, cherchent aussi à faire des économies. Certaines souhaitent aussi plus contrôler ce qui se fait sur leur territoire, souvent en cherchant à substituer à des actions de prévention spécialisée des actions à effet attendu plus direct, plus visibles aussi, du type « médiation de rue ».

Que restera-t-il alors de l'approche et de l'accompagnement socio-éducatif d'adolescents et de jeunes adultes en liens distants, voire sans lien avec les institutions éducatives et sociales de droit commun ? Que restera-t-il du contact et du travail avec des adolescents et des jeunes en révolte ou en abandon de soi, dont on dira alors qu'ils s'écartent de plus en plus du vivre ensemble ? Supprimer la prévention spécialisée laissera de côté les jeunes qui s'enferment dans des certitudes préfabriquées, les délaissés des dispositifs d'insertion, les jeunes squatters, les fugeurs et les errants des centres villes, ceux dont l'hôpital psychiatrique ne veut plus...

On ne peut pas construire une réponse éducative et sociale en direction des adolescents et des

jeunes adultes en dehors de l'articulation permanente entre des actions et des structures socio-éducatives et socio-culturelles destinées à tous tels les services municipaux de la jeunesse, des services et des actions en charge de la tranquillité et de la sécurité publique, et des structures spécialisées dans le contact et le travail avec ceux et celles qui se retrouvent à construire et à conduire leurs vies aux marges de l'intégration sociale.

Les CEMEA soutiennent et défendent une prévention spécialisée qui s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs et les institutions, en train de perdre pied, en train de s'engager dans des prises de risques majeures souvent non repérées par les autres institutions. Les acteurs de la prévention spécialisée sont ici les premiers à être au coeur des situations pour agir, pour prévenir les basculements potentiels.

Nous soutenons et défendons une prévention spécialisée multifocale, adaptée aux réalités très diverses d'aujourd'hui, plutôt qu'uniquement intégrée aux programmes et aux dispositifs de la politique de la ville dans une instrumentalisation croissante, au risque alors de ne plus travailler qu'avec une petite partie ciblée des « jeunes de cités » et en se substituant aux actions socio-éducatives de la responsabilité des communes.

Nous pensons que l'avenir nécessaire de la prévention spécialisée est dans le contact avec les personnes, les publics les plus éloignés de l'action publique, ceci en co-organisation et en complémentarité avec les structures du droit commun chargées de la régulation de l'espace public et de l'action éducative globale.

### **Mais... ? Et les jeunes en errance ?**

Force est de constater que la communication des associations de prévention spécialisée et de leur regroupement associatif, le CNLAPS, ne mettent pas vraiment l'accent sur l'errance. Il est toujours questions de la radicalisation, du travail avec les bandes de jeunes, dans un implicite terrible car exclusif qui est « *la prév et le public de la prév c'est les jeunes des cités* ». Et tant pis pour ceux qui dérivent ailleurs, objets de bien moins d'attention publiques. Dire que la prévention spécialisée est instrumentalisée est un euphémisme : elle s'est laissé volontairement enfermer dans un public et un problème social.

Alors évidemment le jour des dures négociations financières et institutionnelles le travail avec les marginaux des centres villes, les squatters, les zonards, les toxicos, les dérivants de tout poil, tout cela est oublié.

Un groupe de travail « Prévention spécialisée » a été constitué par la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Une des pistes suivies est de renforcer l'inscription de la PS dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, afin d'éviter qu'elle soit intégrée à la politique de la ville ou à la tranquillité publique. Mais ce rattachement réaffirmé et renforcé, salué par les représentants de la Prév, porte en lui-même ses limites et ses exclusions : la limitation aux moins de 18 ans, aux locaux, et l'intégration dans des protocoles d'action qui empêcheront encore plus d'aller vers ceux et celles qui sont hors système.

Donc : bravo aux équipes « centre ville » qui tiennent !